

CAHIER DES CHARGES

1. Identification du poste

Département :

Service/Office : AVASAD

Dénomination du poste : Infirmier-e scolaire en santé
communautaire (ISC)

No du poste selon
décision d'organisation :

2. Positionnement hiérarchique du poste

2.1. Dénomination du poste du/de la supérieur-e direct-e :

Infirmière responsable

2.2. Relation de compétences¹

- Médecin scolaire
- Infirmières responsables
- Membres de l'Unité PSPS (Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire)

2.3 Relation fonctionnelle²

- Directeur et directrice d'établissement

2.4 Partenariat

Interne à l'établissement

- Avec la direction, les enseignants et autres membres du personnel de l'établissement scolaire.
- Avec les intervenants de l'équipe interdisciplinaire de santé de l'établissement.

Externe à l'établissement

- Avec les parents.
- Avec les partenaires extérieurs des domaines médico-sociaux de la région.
- Avec les ISC des différents établissements de la région.
- Avec les membres de l'Unité PSPS et le service de santé scolaire de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) et

3. Titulaire

Nom et prénom :

Fonction actuelle :

Taux d'activité :

¹ Collaboration dans laquelle chaque partie amène ses compétences et responsabilités spécifiques dans le but d'assurer la meilleure qualité de la prestation.

² Le directeur est responsable de l'organisation de la fonction infirmière de façon appropriée à l'environnement. Les activités dépendant de la loi sur la santé publique et du règlement sur la PPS du 31 août 2011 sont, quant à elles, assumées par l'infirmière.

Cahier des charges - Infirmier-e scolaire en santé communautaire (ISC)
4. Mode de remplacement

- 4.1. *Le/la titulaire remplace* au besoin un-e collègue infirmier-e scolaire selon le document *Procédure de remplacement* Voir annexe.
- 4.2. *Le/la titulaire est remplacé-e par* : idem

5. Mission générale du poste / raison d'être
Bases légales :

Le rôle de l'ISC est fondé par la LSP (Art. 2, 28, 45-50), et par le règlement du 31 août 2011 sur la promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire Il se réfère aux valeurs éducatives essentielles de l'école publique (*Finalités et objectifs éducatifs de l'Ecole publique*, CIIP 1999) ainsi qu'à la Convention des droits de l'enfant et autres textes légaux (loi scolaire, loi sur la protection de la jeunesse, loi sur l'enseignement spécialisé).

Mission :

- Offre son conseil, son expertise et des soins dans les domaines liés à la santé physique, mentale et sociale des enfants et des adolescents
- Répond en partenariat avec les adultes, les pairs et les services concernés aux besoins liés à l'intégration, à l'accompagnement et à la protection des enfants et des adolescents.
- Développe des activités de promotion et de prévention en santé communautaire, en partenariat avec différents acteurs internes et externes à l'établissement.

6. Délégation de compétences

Pouvoirs particuliers	Engagement financier	Représentation
Signature pour le service de santé de l'établissement scolaire.	Responsabilité du budget qui est attribué à l'infirmier-e scolaire.	Groupes interdisciplinaires dans le cadre de l'école.
Contrôle et visa des factures des fournisseurs.	Coresponsabilité dans les budgets pour les projets de promotion et prévention de la santé.	Contacts avec les partenaires extérieurs à l'école.

7. Exigences requises : en terme de savoir et de savoir-faire

Formation professionnelle ou académique	Expérience professionnelle	Connaissances particulières

Cahier des charges - Infirmier-e scolaire en santé communautaire (ISC)

Diplôme d'infirmier-e niveau II homologué par la CRS. Diplôme d'infirmier-e en santé publique/communautaire ou autre formation validée.	Expérience professionnelle de 5 ans minimum, dont 2 en milieu extra-hospitalier. Expérience avec les enfants et adolescents.	L'entretien et la négociation. L'animation de groupe. Le travail en interdisciplinarité. La gestion administrative et l'utilisation de l'informatique. Permis de conduire et voiture.
--	---	---

8. Description du poste

	8.1. Responsabilités principales	Exigences particulières
8.1.1	Prendre en compte les besoins particuliers des enfants, des adolescents, de leur famille et de l'école et y répondre dans son champ de compétences spécifiques, en partenariat, au niveau : <ul style="list-style-type: none"> • individuel : par exemple, en cas de maladies chroniques, handicaps, santé mentale, dépendances, maltraitance, décrochage scolaire, difficultés psychosociales - culturelles... • collectif : par exemple, lors de projets d'établissements, en cas de situations critiques. 	Connaissance du développement de l'enfant et de l'adolescent. Etre capable de conduire une démarche de soins et de santé communautaire.
8.1.2	Contribuer à l'intégration de l'enfant/adolescent à l'école	
8.1.3	Contribuer : <ul style="list-style-type: none"> • au développement du lien entre la famille et l'école ; • au fonctionnement de l'équipe de santé d'établissement ; à la promotion de l'activité de l'ISC.	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les relations et l'information. • Participer et collaborer à la mise sur pied de démarches de promotion, de prévention et de santé communautaire. • Faire connaître la mission de l'Unité PPS et le cahier des charges de l'ISC.
8.1.4	Assurer des prestations médico-techniques et sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> • Etre responsable de la planification, de l'organisation et de l'application des prestations médico-techniques décrites dans le plan d'activité.
	8.2 Activités tâches principales	Temps moyen en %

Cahier des charges - Infirmier-e scolaire en santé communautaire (ISC)

8.2.1	<p><u>Réponse aux besoins particuliers</u> :</p> <p>Offrir un espace d'accueil, de soins, d'écoute, de soutien, de conseil, d'information et d'orientation pour les enfants/adolescents et leur famille.</p> <p>Accompagner les enfants/adolescents et leur famille dans la recherche de réponses à leurs besoins en mobilisant leurs ressources et compétences en collaboration avec les enseignants, l'équipe de santé d'établissement³ et la direction.</p> <p>Coordonner les interventions en lien avec l'intégration de l'enfant/adolescent.</p> <p>Assurer le lien entre les parents et l'école lors de questions bio-psycho-sociales et culturelles.</p>	
8.2.2	<p><u>Entretiens de santé</u> :</p> <p>Organiser et planifier.</p> <p>Conduire les entretiens.</p> <p>Assurer les rattrapages et les suivis.</p>	
8.2.3	<p><u>Dépistages systématiques et sur demande</u> :</p> <p>Assurer les examens de dépistages, les examens médicaux dans les situations particulières et les suivis en collaboration avec le médecin scolaire selon les directives ad hoc.</p>	
8.2.4	<p><u>Vaccinations</u> :</p> <p>Organiser et planifier, en collaboration avec le médecin scolaire.</p> <p>Appliquer le programme de vaccination avec le médecin scolaire selon les directives du Service de la santé publique.</p>	
8.2.5	<p><u>Gestion des premiers secours</u> :</p> <p>Assurer des premiers secours.</p> <p>Offrir un conseil en premiers secours.</p> <p>Mettre à disposition une marche à suivre pour les urgences, en collaboration avec le médecin scolaire et la direction, pour l'ensemble de l'école.</p> <p>Organiser et gérer l'ensemble des pharmacies dans le cadre scolaire.</p> <p>Organiser et offrir une formation de premiers secours en collaboration avec le médecin scolaire et la direction.</p>	
8.2.6	<p><u>Interventions en classe</u> :</p> <p>Informar des prestations individuelles et collectives offertes par l'infirmier-e scolaire.</p> <p>Initier et participer au développement de démarches en lien avec la santé globale avec l'équipe de santé.</p>	

³ Règlement sur la promotion et prévention de la santé en milieu scolaire du 31 août 2011 art. 30
 Les professionnels actifs dans le domaine de la santé en milieu scolaire comprennent en particulier :

- les médecins scolaires ou médecins-conseils ;
- les infirmières scolaires ;
- les médiateurs ;
- les enseignants délégués à la PSPS

Cahier des charges - Infirmier-e scolaire en santé communautaire (ISC)

8.2.7	<p><u>Groupes interdisciplinaires :</u></p> <p>Favoriser et participer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • au développement de l'équipe de santé d'établissement • au développement de réseaux pour le suivi des situations particulières d'enfants/adolescents. • à la création de démarches de santé communautaire, en réponse aux besoins spécifiques de l'établissement. • à la mise sur pied d'un groupe de coordination pour répondre aux événements particuliers. 	
8.2.8	<p><u>Développement des compétences professionnelles :</u></p> <p>Participer aux groupes d'ISC régionaux et aux journées de formation organisées par l'Unité PSPS et l'AVASAD.</p> <p>Contribuer aux réflexions concernant les prestations infirmières par l'implication dans des groupes de travail.</p> <p>Evaluer ses besoins en formation continue et y répondre par différents moyens (lectures, conférences, formation continue, supervision,...).</p>	
8.2.9	<p><u>Administration :</u></p> <p>Gérer les dossiers de santé des enfants/adolescents.</p> <p>Faire parvenir aux parents les courriers relatifs au plan d'activité.</p> <p>Etablir des statistiques pour l'Unité PSPS ainsi qu'un rapport annuel.</p>	
8.2.10	<p><u>Intégration de nouveaux professionnels :</u></p> <p>Participer à l'intégration des nouveaux-elles) collègues infirmier-e-s et collaborateurs de l'équipe de santé d'établissement.</p>	
8.3 Relations internes et externes au service		
8.3.1	<p><u>Relations internes :</u></p> <p>Aux enseignants, directeur et autres professionnels de l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir écoute et conseil concernant la santé des élèves. • Partager des observations et des réflexions concernant la santé de l'école. <p>Assurer la transmission d'informations liées au bien-être et à la santé de l'enfant/adolescent en accord avec celui-ci et ses parents.</p>	
8.3.2	<p><u>Relations externes :</u></p> <p>Assurer l'information et le dialogue avec les parents.</p> <p>Assurer la circulation de l'information avec les collègues et les responsables hiérarchiques de l'Unité PSPS et de l'AVASAD</p> <p>Assurer le dialogue avec les intervenants extérieurs (services de l'Etat, municipalités, APE...) et faire connaître les activités, la mission, les projets de l'Unité PSPS.</p>	

La fonction s'exerce dans le respect des règles déontologiques, des critères éthiques et selon une confidentialité appropriée.⁴

⁴ Se référer aux documents suivants : Association suisse des infirmières et infirmiers (1990) ; Principes éthiques pour les soins infirmiers, tiré à part de J. Martin et O. Guillod ; Secret médical, Bulletin des médecins suisses 2000 – no 37.

Cahier des charges - Infirmier-e scolaire en santé communautaire (ISC)

9. Compétences prioritaires (cocher 7 compétences au maximum)		Niveau exigé : 1-4, 4 étant le plus élevé
Compétences personnelles		
1. Auto-évaluation et apprentissage permanent : aptitude à analyser objectivement son comportement, ses actions, à identifier ses lacunes, à se remettre en question et à apprendre de ses erreurs.		4
2. Confiance en soi : capacité à exécuter une tâche en se fiant à ses ressources personnelles tout en ayant l'assurance de posséder les capacités, les connaissances, l'expertise et le potentiel pour réussir.		
3. Implication personnelle : tendance à faire preuve d'engagement face aux responsabilités confiées, à se préoccuper de la qualité du travail et à assumer les conséquences de ses propres actions ou décisions.		4
4. Esprit d'ouverture et flexibilité : aptitude à s'adapter aux circonstances, aux interlocuteurs ou aux changements de méthodes et d'outils de travail.		4
5. Discrétion : capacité de stricte retenue sur les aspects confidentiels de son travail.		
Compétences conceptuelles		
6. Planification et sens de l'organisation : habileté à établir des prévisions, à définir des priorités, à fixer des objectifs en identifiant les moyens nécessaires, à répartir les ressources disponibles et les coordonner en fonction des objectifs visés.		
7. Capacité d'analyse et synthèse : habileté à identifier et à mettre en relation les éléments d'une situation et habileté à regrouper les éléments d'une situation en un ensemble concis, cohérent et compréhensible.		4
8. Créativité : capacité à innover, à rechercher des solutions nouvelles, à produire des idées inédites.		
9. Expression écrite : capacité à rédiger des notes, rapports et autres documents de manière claire, concise et concrète.		
Compétences relationnelles		
10. Ecoute et communication : aptitude à entrer en relation avec autrui, à créer un climat de confiance. A percevoir les besoins et les attentes de son interlocuteur, à faire passer des messages clairs, à déceler les conflits et à les atténuer.		4
11. Contact avec les usagers : aptitude à se mettre à la place du « client » pour répondre à ses besoins, tout en conservant l'efficacité globale et le coût des prestations à l'esprit.		
12. Expression orale : capacité à faire passer des messages clairs et pertinents.		
13. Esprit d'entraide et de collaboration : volonté marquée d'allier ses efforts à ceux de ses collègues ou d'autres personnes travaillant à un objectif commun.		4
14. Capacité à gérer et motiver un groupe : habileté à animer et motiver un groupe à produire les résultats attendus dans le cadre des moyens mis à disposition.		
15. Intégration dans l'entité : capacité à s'assimiler à un groupe.		
Compétences techniques		
16. Respect des normes et des procédures : aptitude à produire un travail conformément aux règlements établis pour atteindre le résultat recherché.		4
17. Maîtrise technique générale : à vérifier en fonction des métiers		
Autres		
18. Ethique du service au public : aptitude à démontrer un haut niveau de préoccupation en regard de la qualité du service fourni au client et du respect des normes ou valeurs en vigueur.		

Cahier des charges - Infirmier-e scolaire en santé communautaire (ISC)

10. Approbation par:	Nom	Date	Signature
Le/la titulaire			
Le/la responsable direct-e			
Le/la chef-fe du/de la responsable			